

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-1/SG/ESJ portant nomination de deux moniteurs d'enseignement de l'arabe stagiaires.

n° 73-1/SG/ESJ

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

2 janvier 1973

Numéro JO

n° 2 du 25/01/1973

Date du numéro

25 janvier 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— MM. Ahmed Omar Gouled et Abdisalam Egue Boukoul, inscrits sur la liste complémentaire d'admission aux épreuves de concours direct de recrutement organisé le 21 septembre 1972 et ayant justifié de leur nationalité française, sont nommés moniteurs d'enseignement de l'arabe stagiaires (indice 225) en remplacement de MM. Mohamed Yahya Nasser et Abdallah Mohamed Awad. Art. 2. — Les moniteurs d'enseignement de l'arabe stagiaires ci-dessus désignés assurent un horaire hebdomadaire d'enseignement égal à celui dû par les instituteurs principaux et les instituteurs. Au cas où cet horaire hebdomadaire serait inférieur à 27,30 heures, l'inspecteur de l'enseignement de l'arabe pourra, pour le compléter, leur confier d'autres tâches relevant de leur spécialité.